



Direction Générale du Budget

Budget de l'Etat adopté, gestion 2018

Version citoyenne



Sommaire

Introduction	3
I- Processus d'élaboration de la loi de finances au Bénin	3
1. Phase administrative.....	3
2. Phase législative	4
II- Objectifs gouvernementaux et perspectives économiques pour 2018	5
1. Contexte d'élaboration de la loi de finances, gestion 2018 : conjoncture économique mondiale, régionale et sous régionale.....	5
2. Stratégie du gouvernement pour le développement national.....	5
3. Cadre macroéconomique et projection budgétaire 2018.....	6
III- Finances publiques : perspectives budgétaires pour 2018	7
A. Finances publiques	7
1. Recettes budgétaires pour 2018.....	7
2. Dépenses budgétaires pour 2018.....	8
3. Déficit budgétaire et les ressources de financement.....	12
B. Actions d'amélioration de la politique budgétaire pour 2017.....	13
1. Mesures pour le renforcement de la gouvernance et la bonne gestion des finances publiques.....	13
2. Politiques fiscales	14
Conclusion	14

Liste des tableaux

Tableau 1 : Indicateurs macroéconomiques pour l'année 2018.....	6
Tableau 2 : Prévisions de recettes budgétaires entre 2017 et 2018 (en milliards de FCFA).....	7
Tableau 3 : Prévisions de dépenses budgétaires entre 2017 et 2018 (en milliards de FCFA).....	9
Tableau 4 : Répartition du budget de l'Etat par ministère et Institution, en milliards de FCFA	9
Tableau 5 : Prévisions 2017 et 2018 du FADeC non Affecté.....	11
Tableau 6 : Prévisions 2017 et 2018 du FADeC-Affecté	11

Liste des graphiques

Graphique 1 : Source de financement du déficit du budget 2018, en milliards de FCFA.....	13
--	----



Introduction

Le budget de l'Etat pour la gestion 2018, élaboré dans le cadre de la poursuite de la mise en œuvre des dispositions relatives à la gestion par la performance induite par la loi organique n°2013-14 du 27 septembre 2013 relative aux lois de finances, vise à opérationnaliser la tranche 2018 du Programme d'Actions du Gouvernement pour la période 2016-2021.

Le présent document constitue une version simplifiée de la loi de finances, gestion 2018, mise en exécution par la loi n° 2017-40 du 29 décembre 2017. Il ambitionne de faciliter l'accès des populations à son contenu et s'articule autour des trois points ci-après :

I- Processus d'élaboration de la loi de finances au Bénin

Le processus de préparation de la loi de finances (le budget de l'Etat est contenu dans la loi de finances) comporte essentiellement deux phases : une phase administrative pilotée par l'exécutif et une phase parlementaire conduite par l'Assemblée Nationale.

1. Phase administrative

La phase gouvernementale est la plus longue du processus. En effet, dans le cadre des directives arrêtées par le Gouvernement et sur la base d'études effectuées et des hypothèses économiques envisagées, une première version du projet de budget de l'année à venir est établie. Cette version comporte des perspectives d'évolution des comptes budgétaires en recettes et en dépenses.

Pour ce qui concerne les recettes, les perspectives de recettes dépendent des hypothèses de taux de croissance économique (l'évolution des activités économiques) et de taux de pression fiscale pour l'année suivante, et des contributions financières (dons, prêts) des principaux partenaires domestiques et internationaux. L'essentiel du travail de détermination du montant des recettes se fait au niveau du Ministère de l'Economie et des Finances à travers la Direction Générale des Affaires Economiques (DGAE), la Direction Générale du Budget (DGB) et les régies de financières (DGDDI, DGI et DGTCP, etc.).

Pour ce qui concerne les dépenses, leur niveau dépend surtout de celui des recettes et des objectifs de déficit fixés (niveau de nouveaux emprunts souhaités contractés par l'Etat au cours de l'année) en respect du pacte de convergence, de croissance et de stabilité de l'Union Economique à laquelle le pays appartient. Le travail d'élaboration du budget est d'abord basé



sur une connaissance approximative des besoins réels des services publics au cours de l'année à venir.

Au cours de la phase gouvernementale, sur la base des enveloppes communiquées par le Ministre chargé des Finances, les ministères sectoriels et les Institutions de l'Etat élaborent leur proposition de budget. Le Ministère en charge des Finances reçoit au cours des différentes séances de discussions techniques et budgétaires, les ministères sectoriels selon un calendrier bien déterminé. Il s'agit, en effet, des :

- réunions techniques : l'objectif poursuivi est d'analyser la gestion passée et d'appréhender la tendancielle des dépenses pour les années à venir.
- conférences de performance : ces conférences visent à analyser les objectifs et les indicateurs de performance définis par les ministères sectoriels et à assurer une bonne articulation entre les politiques publiques et le budget de l'Etat.
- travaux de budgétisation : elles permettent aux responsables sectoriels de justifier la pertinence des activités inscrites, des coûts affectés et des niveaux de réalisation prévus pour l'année.
- conférences budgétaires : Ces séances permettent à chaque ministre et président d'Institution de l'Etat de défendre ses propositions budgétaires conformément aux objectifs préétablis (consignés dans les documents de politiques) ou ses demandes de crédits additionnels.

2. Phase législative

C'est l'examen du projet de loi de finances par les représentants du peuple (Députés à l'Assemblée Nationale).

Dans la phase législative, l'examen et le vote de la loi de finances par l'Assemblée Nationale mettent fin au processus de mise en place du budget de l'Etat. Au Parlement, des débats ont lieu sur le projet de loi de finances. Le parlement peut faire des amendements, mais ces amendements ne doivent pas remettre en cause l'équilibre du budget proposé par le Gouvernement. Le projet de loi de finances adopté détermine, pour une année, les ressources nécessaires pour faire face aux dépenses publiques et autorise le Gouvernement à en disposer.





Image1 : Parlement du Bénin, vote de la loi de finances

II- Objectifs gouvernementaux et perspectives économiques pour 2018

1. Contexte d'élaboration de la loi de finances, gestion 2018 : conjuncture économique mondiale, régionale et sous régionale

Au niveau international, la reprise de la croissance devrait se poursuivre. Après 3,2% en 2016, l'économie mondiale devrait enregistrer un regain de 3,5% en 2017 et 3,6%¹ en 2018. Cette accélération de la croissance sera soutenue par l'activité dans les pays émergents et en voie de développement (4,8% en 2018 contre 4,6% en 2017). Par contre, dans les pays avancés, l'activité pourrait connaître un léger fléchissement avec un taux de croissance de 1,9% contre 2,0% en 2017. Dans la sous-région ouest africaine, les prévisions tablent sur une reprise de l'activité, liée entre autres, aux perspectives favorables du Nigéria dont l'économie devrait s'accélérer de 1,6% en 2018 contre 0,8% en 2017 et un repli de 1,6% en 2016.

2. Stratégie du gouvernement pour le développement national

L'ensemble des interventions des administrations publiques dirigé par le gouvernement sur l'activité économique pour atteindre les objectifs de leurs politiques publiques, au plan national en 2018, serait principalement orienté vers la poursuite de la mise en œuvre du Programme d'Actions du Gouvernement 2016-2021 dont l'objectif est de « **lancer de façon durable le développement économique et social du Bénin** ». Les actions qui seront mises en œuvre pour l'année 2018 sont articulées autour de :

- la consolidation de la démocratie, de l'Etat de droit et de la bonne gouvernance ;
- l'engagement de la transformation structurelle de l'économie ; et,
- l'amélioration des conditions de vie des populations.

¹ Cf. Perspectives de l'Economie Mondiale.





Image 2 : Energies renouvelables et électriques

Image3 : infrastructures routières



Image 4 : Santé de la mère et de l'enfant

Image 5 : Education

3. Cadre macroéconomique et projection budgétaire 2018

La définition du cadre macroéconomique fait intervenir trois principaux indices à savoir : les derniers chiffres connus des recettes fiscales, l'accroissement probable de la richesse nationale au cours de l'année à venir et les résultats attendus des mesures prises par le Gouvernement pour accroître les ressources domestiques en cours d'année.

Le contexte macroéconomique de l'élaboration de la loi de finances, gestion 2018 est représenté ci-après :

Tableau 1 : Indicateurs macroéconomiques pour l'année 2018

Agrégats macroéconomiques	Estimations de 2017	Prévisions de 2018
Taux de croissance économique	5,4%	6%
Taux d'inflation annuel moyen	2,1%	2%
Déficit courant de la balance des paiements	8,4% du PIB	6,3% du PIB
Solde budgétaire avec PIP, dons compris (Base ordonnancement)	-7,9% du PIB	-4,0% du PIB
Taux de pression fiscale	13,5%	14,1%
Ratio de l'encours de la dette	54,3% du PIB	54,4% du PIB

Source : DGB/DGAE, MEF, octobre 2017.



III- Finances publiques : perspectives budgétaires pour 2018

A. Finances publiques

La loi de finances pour la gestion 2018 s'équilibre en ressources et en charges à la somme de **1 862,918 milliards de FCFA** contre 2 010,586 milliards de FCFA en 2017, soit une légère baisse de 147,668 milliards de FCFA équivalant à -7,3%.

1. Recettes budgétaires pour 2018

Le montant total des recettes budgétaires inscrites dans la loi de finances pour la gestion 2018 est estimé à **1 135,918 milliards de FCFA**. Pour la loi de finances 2017, ces recettes s'élevaient à 1 007,725 milliards de FCFA. On constate ainsi une augmentation desdites recettes de 127,884 milliards, soit 12,7%. La situation détaillée des ressources budgétaires de l'Etat se présente ci-après :

1.1. Evolution des prévisions par nature de recettes

Tableau 2 : Prévisions de recettes budgétaires entre 2017 et 2018 (en milliards de FCFA)

Recettes budgétaires	Années		Ecart (b-a)	Taux de croissance en (%) (b-a)*100/a
	2017 (a)	2018 (b)		
Recettes Fiscales brutes	795,200	870,400	75,200	9,5
- Douane	380,000	397,000	17,000	4,5
- Impôts	415,200	473,400	58,200	14,0
Recettes non Fiscales	104,600	166,409	61,809	59,1
- Trésor	68,000	106,084	38,084	56,0
- Douane	3,500	3,500	0,000	0,0
- ANDF	0,000	3,025	3,025	-
- CAA	3,300	5,000	1,700	51,5
- Fonds Routier	4,400	4,000	-0,400	-9,1
- FNRB	25,400	44,800	19,400	76,4
Autres ressources budgétaires	107,925	98,800	-9,125	-8,5
Dons budgétaires	15,840	15,800	-0,040	-0,3
Allègement de la dette	8,000	0,000	-8,000	-100,0
Fonds de concours et Opérations Militaires à l'Extérieur	84,085	83,000	-1,085	-1,3
Total Général	1 007,725	1 135,609	127,884	12,7

Source : DGB, MEF, décembre 2017.

1.2. Evolution des recettes par source entre 2017 et 2018 (proportion par rapport au total)

Grandes masses	Proportion (%)	
	2017	2018
Recettes Fiscales brutes	78,9	76,6
Recettes non Fiscales	10,4	14,7
Dons budgétaires	1,6	1,4
Allègement de la dette	0,8	0,0
Fonds de concours et Opérations Militaires à l'Extérieur	8,3	7,3

2. Dépenses budgétaires pour 2018

Globalement, les prévisions de dépenses du budget d'Etat, gestion 2018 s'établissent à **1 406,318 milliards de FCFA** contre 1 697,986 milliards de FCFA en 2017, en diminution de 291,668 milliards de FCFA (17,2%). Cette baisse sera compensée par l'association du secteur privé à la réalisation des politiques publiques. Le montant total de **1 406,318 milliards de FCFA** est reparti entre deux catégories de dépenses : **dépenses ordinaires et dépenses d'investissements**. La première catégorie de dépenses est consacrée au maintien en vie de l'appareil administratif de l'État (salaires et accessoires sur salaires, dépenses de fonctionnement des administrations publiques, transferts et subventions, les intérêts de la dette.). Quant à la deuxième, elle permet d'accroître la production de la richesse nationale (travaux publics, investissement).

2.1. Evolution des prévisions de dépenses de fonctionnement et d'investissement entre 2017 et 2018

Les dépenses ordinaires sont prévues pour **800,035 milliards de FCFA** (environ 56,9% des dépenses budgétaires de l'Etat en 2018) contre 761,125 milliards de FCFA dans le budget 2017, soit un taux d'accroissement de 5,1%. En ce qui concerne les dépenses d'investissement, elles ressortent à 499,031 milliards contre 808,317 milliards de FCFA en 2017, en baisse de **38,3%**. Cette diminution est liée au transfert d'une partie du volume des investissements publics sur ressources intérieures vers le mode PPP (Partenariat-Public-Privé).

Les dépenses au titre du budget annexe du FNRB sont portées à **80,050 milliards de FCFA** en 2018 contre 74,058 milliards de FCFA en 2017, soit une hausse de 8,1%. Quant aux comptes d'affectation spéciale, les dépenses pour la gestion 2018 sont prévues pour **27,202 milliards de FCFA** contre 54,486 milliards dans le budget 2017, une baisse de 50,1%.



Le tableau ci-dessous présente l'évolution des prévisions du budget de l'Etat par nature de dépenses budgétaires.

Tableau 3 : Prévisions de dépenses budgétaires entre 2017 et 2018 (en milliards de FCFA)

Dépenses budgétaires	Années			Ecart (c-a)	Taux de croissance en (%) (c-a)*100/a
	2017 (a)	2018			
		Projet de budget (b)	Budget adopté (c)		
Dépenses du budget général	1 569,442	1 299,066	1 299,066	-270,376	-17,2
Dépenses ordinaires	761,125	798,966	800,035	38,91	5,1
Dépenses de personnel	354,628	377,468	375,450	20,822	5,9
Charges financières de la dette	103,700	132,900	132,900	29,200	28,2
Dépenses d'acquisitions de biens et services	102,597	98,500	99,027	-3,570	-3,5
Dépenses de transfert	200,200	190,098	192,658	-7,542	-3,8
Dépenses en capital	808,317	500,100	499,031	-309,286	-38,3
Financement intérieur (contribution budgétaire + emprunt extérieur)	575,317	274,400	273,331	-301,986	-52,5
Financement extérieur	233,000	225,700	225,700	-7,300	-3,1
Budget annexe du FNRB	74,058	80,050	80,050	5,992	8,1
Comptes d'affection spéciale	54,486	27,202	27,202	-27,284	-50,1
Total Général	1697,986	1406,318	1406,318	-291,668	-17,2

2.2. Présentation des priorités en termes d'allocation par ministère ou par institution

Tableau 4 : Répartition du budget de l'Etat par ministère et Institution, en milliards de FCFA

(En milliards de francs CFA)

SECTION	INSTITUTION / MINISTERE	GESTION 2018			
		Projet de budget	Budget adopté	Ecart	Variation (%)
20	P.R(cabs civil, milit. & sces ratt.)	12,005	17,830	5,825	48,52%
20	S.G / P.R & sces rattachés	2,658	0	-2,658	-100,00%
10	Assemblée Nationale	14,056	14,056	0,000	0,00%
11	Cour Constitutionnelle	1,314	1,314	0,000	0,00%
12	Cour Suprême	2,638	2,638	0,000	0,00%
13	Conseil Economique & Social	1,863	1,863	0,000	0,00%
14	H.A.A.C	1,733	1,733	0,000	0,00%
15	Haute Cour de Justice	0,789	0,826	0,038	4,79%
16	Médiateur de la République	0,391	0,391	0,000	0,00%
17	CENA	1,000	1,000	0,000	0,00%

18	CNIL	0,383	0,383	0,000	0,00%
22	M.D.N.	50,135	50,135	0,000	0,00%
25	M.E.F	18,593	18,324	-0,269	-1,45%
26	M.J.L	14,649	14,649	0,000	0,00%
27	M.P.D	15,560	15,445	-0,115	-0,74%
31	M.T.F.P.A.S*	26,539	0,000	-26,539	-100,00%
52	M.T.F.P**		8,861	8,861	-
41	M.A.S.M**	0,000	4,543	4,543	-
32	M.E.N.C	21,851	21,971	0,120	0,55%
34	M.C.V.D.D	78,085	75,191	-2,894	-3,71%
35	M.I.C	6,418	4,143	-2,275	-35,44%
46	M.P.M.E.P.E**	0,000	15,044	15,044	-
37	M.E**	0,000	53,930	53,930	-
36	M.Santé	68,842	68,877	0,035	0,05%
	M.E.E.M*	72,071	0,000	-72,071	-100,00%
76	M.E.M	0,000	24,192	24,192	-
	M.T.C.A*	9,972	0,000	-9,972	-100,00%
40	M.T.C.S**	0,000	18,864	18,864	-
39	M.A.E.P	87,156	84,438	-2,717	-3,12%
40	M.Sports*	11,137	0,000	-11,137	-100,00%
44	M.E.S.R.S	80,710	85,983	5,273	6,53%
51	M.I.T	97,261	95,000	-2,261	-2,32%
60	M.I.S.P	46,393	44,749	-1,644	-3,54%
61	M.D.G.L	38,812	38,742	-0,070	-0,18%
62	M.E.M.P.	106,395	106,145	-0,250	-0,23%
63	M.E.S.T.F.P	77,475	77,105	-0,370	-0,48%
64	M.A.E.C	29,866	29,356	-0,510	-1,71%
Total Ministères et Institutions de l'Etat		996,749	997,722	0,973	0,10%

(*) : Ce sont des ministères qui ont connu une mutation institutionnelle et organisationnelle après le projet de loi de finances au moyen du décret N°2017-506 du 27 Octobre 2017 portant composition du gouvernement.

(**) : Ce sont les nouveaux ministères issus du décret N°2017-506 du 27 Octobre 2017 portant composition du gouvernement.

Source : DGB, décembre 2017

2.3. Présentation des transferts de ressources ou actions majeures en faveur des collectivités

a. Prévisions de ressources à transférer aux communes

Les prévisions de concours financiers aux collectivités locales par le canal de FADeC, au titre de l'année 2018, sont estimées à un montant global de **45,649 milliards de francs CFA** contre 31,650 milliards de francs CFA en 2017. Il se dégage ainsi une augmentation de 13,999 milliards de francs CFA, soit un taux de 44,2%.

La progression notée au niveau du FADeC 2018 est en rapport avec le renouvellement avec les partenaires techniques et financiers de certaines conventions de financements arrivées, entre temps à termes.

La décomposition des crédits prévisionnels du FADeC en FADeC-non affecté et FADeC affecté se présente comme suit :

Tableau 5 : Prévisions 2017 et 2018 du FADeC non Affecté

(En milliards de francs CFA)

Rubriques Budgétaires	Prévisions 2017	Prévisions 2018	Ecart	Taux d'accroissement (%)
FADeC-non affecté fonctionnement	2,680	2 789,8	0,110	4,1
FADeC-non affecté investissement sur ressources intérieures	10,000	10,730	0,730	7,3
FADeC-non affecté investissement sur ressources extérieures	1,000	16,000	15,000	1 500
Total FADeC-non affecté	13,680	29,520	15,840	115,8

SOURCE: DPSELF/DGB, décembre 2017

Tableau 6 : Prévisions 2017 et 2018 du FADeC-Affecté

(En milliards de francs CFA)

Ministères	Lignes Budgétaires	Prévisions 2017	Prévisions 2018	Ecart	Taux d'accroissement (%)
MEEM	FADeC- Investissement	3, 306	2,000	-1,306	-39,5
MEMP	FADeC – Fonctionnement	0,000	0,500	0,500	-
	FADeC - Investissement	3, 032	3, 000	-0,032	-1,1
MS	FADeC – Fonctionnement	2,029	2,100	0,071	3,5
	FADeC - Investissement	1,000	1,000	0,000	0,0
MESFTP	FADeC - Investissement	0,165	0,085	-0,080	-51,5
MAEP	FADeC - Investissement	1, 300	1, 300	0,000	0,0
MCVDD	FADeC - Assainissement	4,698	3,400	-1,298	-27,6
MIT	FADeC - Pistes rurales	2,131	2,434	0,303	14,2
MTCS	FADeC – Tourisme (investissement)	0,200	0,250	0,050	25,0
	FADeC- Sport (fonctionnement)	0, 060	0, 060	0,000	0,0
TOTAL GENERAL		17,920	16,129	-1,791	-10,0

SOURCE: DPSELF/DGB, décembre 2017



b. Actions majeures en faveur des collectivités locales

En termes d'actions pour accompagner les collectivités locales en 2018, le Gouvernement envisage de :

- sensibiliser et de préparer les acteurs locaux aux nouveaux outils et règles de gestion en vue de la mise en œuvre des dispositions du nouveau régime financier des collectivités locales ; et,
- prendre des dispositions aux fins d'une uniformisation des systèmes d'information de gestion des finances locales.

3. Déficit budgétaire et les ressources de financement

Le budget de l'Etat pour la gestion 2018 affiche un déficit prévisionnel de **270,709 milliards de FCFA**, en baisse de 419,552 milliards de FCFA par rapport à 2017. Les dépenses budgétaires sont, en effet, estimées à **1 406,318 milliards de FCFA** alors que les recettes sont prévues pour **1 135,609 milliards de FCFA**.

Recettes totales 2018 : 1 135,609 milliards de FCFA	Dépenses budgétaires totales 2018 : 1 406,318 milliards de FCFA
	Déficit budgétaire global : 270,709 milliards de FCFA

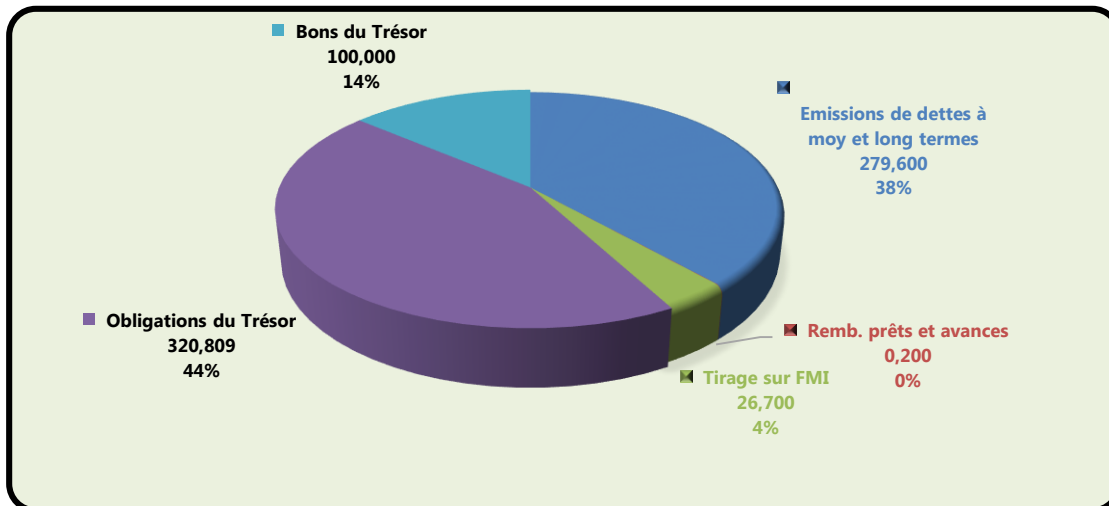
Comme les foyers et les entreprises, les gouvernements font souvent un grand effort pour maintenir l'équilibre entre les ressources prévues et les dépenses, afin d'assurer la stabilité économique et financière du pays.

A cet effet, pour combler ce déficit budgétaire, l'Etat compte bénéficier de l'assistance des partenaires techniques et financiers. Il compte aussi sur les partenaires domestiques. Au total, des ressources de financement doivent être mobilisées à concurrence de **727,309 milliards de FCFA** : emprunts auprès des banques locales, prêts extérieurs et mobilisation de l'épargne à travers les titres d'emprunts à émettre par le Trésor.

Le graphique ci-dessous résume les prévisions de ressources de financement.



Graphique 1 : Source de financement du déficit du budget 2018, en milliards de FCFA



Source : DGB, décembre 2017.

B. Actions d'amélioration de la politique budgétaire pour 2017

1. Mesures pour le renforcement de la gouvernance et la bonne gestion des finances publiques

- * Renforcement de la pratique de revue de la dépense publique ;
- * Mensualisation et bancarisation des salaires des agents des postes diplomatiques, des bourses des étudiants, des primes des fonctionnaires, des charges de pensions supérieures ou égales à 50 000FCFA ;
- * Restructuration du cadre de gouvernance du Programme d'Investissement Public ;
- * Intégration des systèmes « UNKWE » et « FUR » pour l'assainissement du fichier des Agents de l'Etat ;
- * Mise en œuvre du plan d'actions de promotion de l'intégrité et de la lutte contre l'impunité ;
- * Interconnexion des fichiers : Douanes-Impôts ; Impôt-Trésor ;
- * Bancarisation du paiement des impôts et taxes par les grandes entreprises, etc. ;
- * Implémentation du nouveau code des marchés publics ;
- * Augmentation des dépenses d'investissement, notamment celles relatives aux infrastructures porteuses de croissance et d'emploi ;
- * Obligation pour les organismes publics autres que l'Etat de déposer toutes leurs disponibilités au Trésor Public sauf dérogation accordée par l'Etat ;
- * Accélération de l'informatisation, l'archivage numérique et la dématérialisation des services.

2. Politiques fiscales

- * Maintien de la mesure d'exonération des droits et taxes de douane et de la TVA, sur le matériel informatique, y compris les logiciels, les imprimantes, les parties et pièces détachées ;
- * Reconstitution de l'exonération des droits et taxes de douane et de la TVA sur récipients pour gaz comprimés ou liquéfiés, en fonte, fer ou acier et les accessoires pour gaz domestique, importés, fabriqués ou vendus en République du Bénin et son élargissement sur les accessoires : brûleur, support marmite pour bouteilles de 3 à 6 Kg réchaud à gaz sans four, et robinet-détenteurs.

Conclusion

La loi de finances pour la gestion 2018 s'équilibre en ressources et en charges à la somme de **1 862,918 milliards de FCFA**, en diminution de 147,668 milliards de FCFA par rapport à la loi de 2017. Il entend opérationnaliser les réformes et projets de grandes ampleurs pour la tranche 2018 du Programme d'Actions du Gouvernement 2016-2021 dont l'objectif est de « **relancer de façon durable le développement économique, social de notre pays** ». A ce titre, il vise, par ses résultats, l'amélioration du climat des affaires et l'amélioration des conditions de vie des populations.

